



POINT 2019 SUR LES ACTIONS SECURITE PREVENTION

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

POLICE MUNICIPALE

Equipe PM en journée



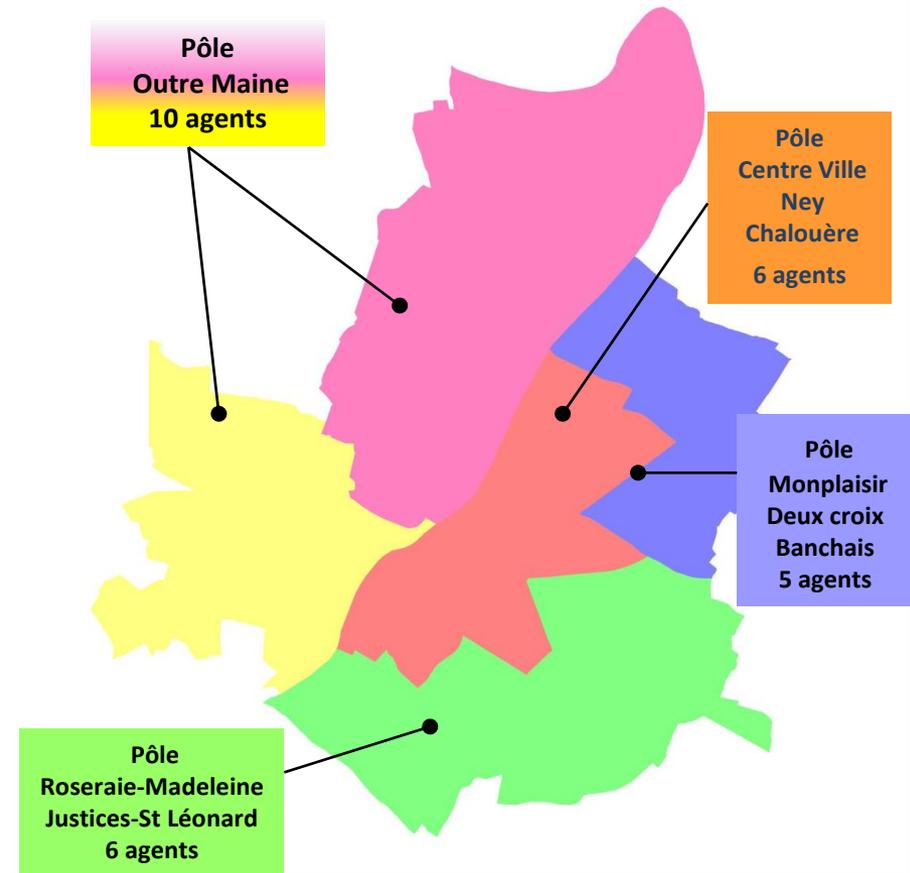
Equipe PM de nuit

57 agents PM

Une Police Municipale territorialisée en journée pour plus de proximité

Objectif : Une police municipale :

- plus anticipatrice,
- plus proche,
- plus à l'image de la population,
- capable d'apporter des réponses aux attentes des habitants en matière de sécurité par la mobilisation de toutes les possibilités de la prévention, de la dissuasion comme éventuellement de la répression ».



Une Police Municipale territorialisée en journée pour plus de proximité

Objectifs :

- ☞ **Assurer une sécurité de proximité sur le quartier**
- ☞ **Réinvestir certains espaces pour qu'ils soient à nouveau partagés par tous**
- ☞ **Travailler en réseau avec les différents partenaires**
- ☞ **Etablir un contact avec les habitants et les acteurs locaux pour prendre en compte les problèmes de sécurité qu'ils rencontrent**
- ☞ **Apporter les solutions et/ ou de l'information près des services compétents**
- ☞ **Se tenir régulièrement informé sur la vie du quartier**
- ☞ **Connaitre et agir sur tous les leviers de prévention :**
Prévention routière au sein des établissements scolaires, prise en compte des problématiques de stationnement, contrôles routiers (vitesse), Opération Tranquillité Vacances, contacts réguliers avec les autres acteurs, les habitants....

Horaires de présence de la Police Municipale

Lundi

7h à 14h35

9h à 16h35

11h à 18h35

18h35 fin de service

Du
mardi au
vendredi

5h30 à
13h05

7h à
14h35

8h à 15h35

12h30 à 20h05

Equipe de nuit
19h à 4h

Samedi

5h30 à
13h05

9h à 16h35

11h10 à 18h45

Equipe de nuit
18h45 à 4h

Présence équipe PM (centre-ville + marchés de quartiers)

Présence équipe PM sur les quartiers + centre-ville

Présence équipe de nuit

DIRECTION SECURITE PREVENTION

angers.fr



La Police Municipale : une action coordonnée avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique

- Convention de coordination (décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012)
- Conclue entre le Maire et le Préfet après avis du Procureur de la République pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.
- Précise la nature et les lieux d'intervention des policiers municipaux. Déterminer les modalités selon lesquelles ses interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Police Municipale de nuit



- Mise en place en janvier 2015 pour mieux prendre en compte les problématiques de tranquillité publique et lutter plus directement contre certains phénomènes de nuisances liées à la vie nocturne.
- Présence d'une équipe de 7 agents du mardi au samedi (hors vacances scolaires) et du mercredi au samedi (pendant les vacances scolaires) de 19h à 4h du matin.

Police municipale de nuit

principales actions

- Interventions pour Ivresse Publique et Manifeste
- Tapages dans les appartements
- Tapages sur la voie publique (rappel à l'ordre ou procès-verbaux)
- Tapages au niveau des établissements de nuit (terrasses)
- Incivilités sur la voie publique (ex : mictions)
- Infractions au Code de la Route (ex : conduite en état d'ivresse...).

LA VIDEO PROTECTION



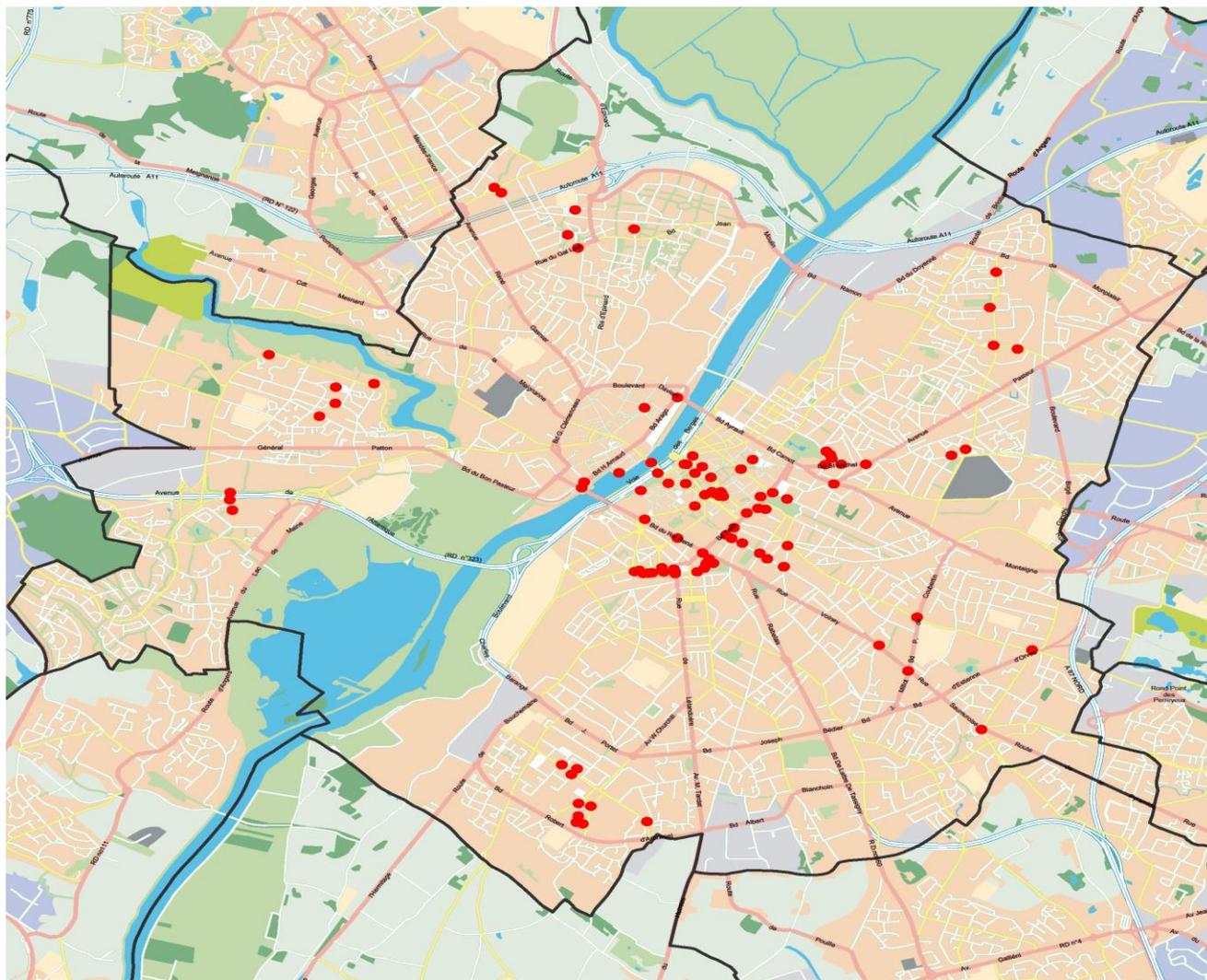
Centre de
Supervision
Urbain

Un nouveau site
depuis octobre
2018 plus
opérationnel et
plus fonctionnel

Cartographie des sites vidéo protégés depuis 2015

Localisation des
caméras de vidéo
protection

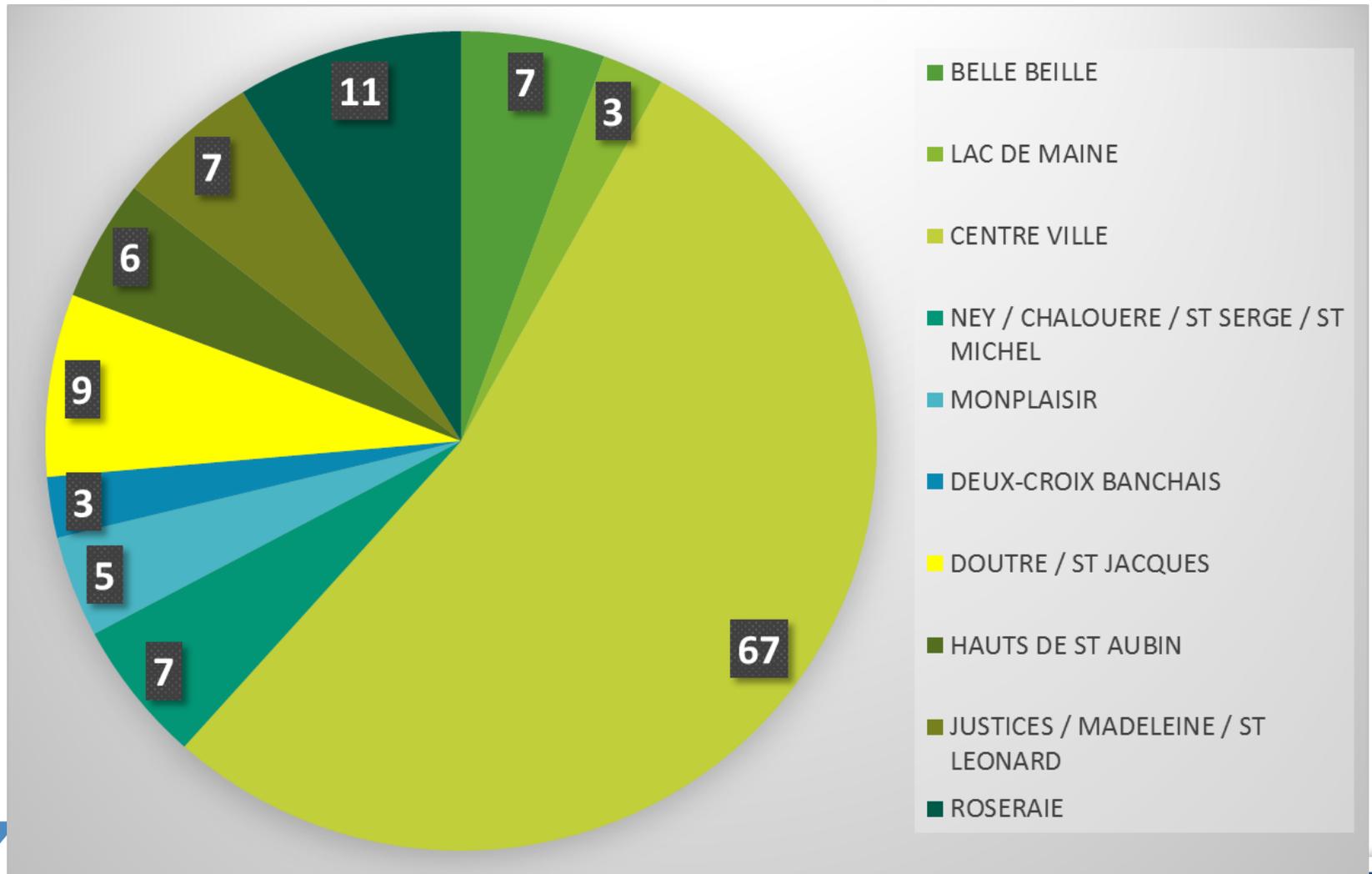
Sources : Ville
d'Angers – Sécurité
Prévention
-© SIG – DSIN -
Angers Loire
Métropole, 2018.



DIRECTION SECURITE PREVENTION

La Vidéo Protection

Répartition des 125 caméras par quartier



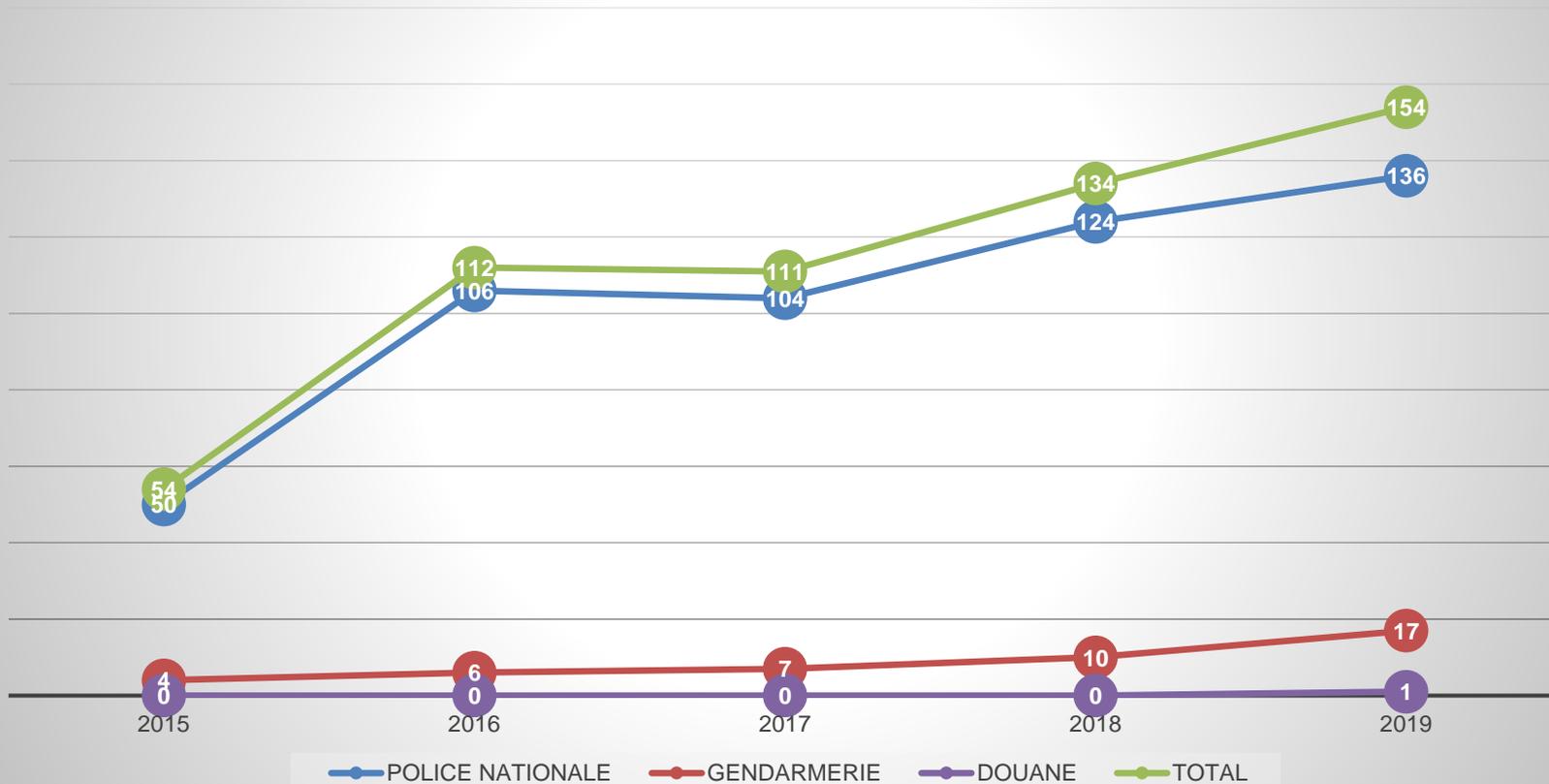
Vidéo protection : périmètres en projet pour 2020

Soit environ 19
nouvelles caméras

- Place Bichon (1)
- Rue de Jerusalem (1)
- Rue Wresinski (1)
- Place Giffard Langevin (2)
- Passerelle Saint Laud (2)
- Place Saint Eloi (1)
- Rue des Lices (1)
- Rue des Mortiers (1)
- Tramway – L (6)
- Avenue M. Talet (1)
- Avenue J. Joxé (1)
- Place Ney (1)

Vidéo protection : bilan d'activités 2015 – 2019*

Nombre de réquisitions pour des extractions d'images dans le cadre de procédures judiciaires



* jusqu'au 30 novembre 2019

Quelques exemples d'usage de la vidéo protection dans le cadre de procédures judiciaires .../...

* jusqu'au 30 novembre 2019

MISSION MUTUALISEE TRANQUILLITE PREVENTION



Séance plénière Conseil Local de Sécurité
et Prévention la Délinquance oct. 2019



Médiation urbaine et sociale

MMTP – Prévention Tranquillité Publique

La Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNTD) se décline en 4 axes :

- Prévention de la **délinquance juvénile**
- Prévention des **violences faites aux femmes**, intrafamiliales et **l'aide aux victimes**
- **Tranquillité publique** dont la régulation de la vie nocturne
- Prévention de la **radicalisation**

La nouvelle stratégie nationale doit paraître dans les prochaines semaines

MMTP – Prévention Tranquillité Publique

Deux instances obligatoires et consacrées par l'article 1^{er} de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance :

- **Le CLSPD Angers** : cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, séance plénière octobre 2019 : validation du **renouvellement** de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance **STSPD**
- **Le CISPDM ALM** : espace d'échanges, d'informations et de formation – séance plénière février 2019 (Violences faites aux femmes, accès aux droits, prévention de la radicalisation...)

CLSPD : articulations des instances de veille et opérationnelles partenariales locales

Dans le cadre du CLSPD : Nombreuses coordinations et participations à des instances sur la sécurité et prévention locale

GLTD : Groupe
Local de Traitement
Délinquance

Monplaisir et Roseraie
JUSTICE
1 fois tous les mois

Développer et coordonner
une intervention spécifique
des acteurs de la réponse
publique pour lutter contre
la délinquance sur des
territoires ou par des
auteurs identifiés

GPO : Groupe
Partenarial
Opérationnel

4 circonscriptions
POLICE NATIONALE
1 fois tous les 15 jours

Renforcer des relations
avec la population par un
travail partenarial et
transversal dans une
logique de résolution de
problèmes

GTPP : Groupe
Territorialisé
Tranquillité
Prévention

8 territoires
VILLE d'ANGERS
1 à 2 fois par an

Faire un diagnostic
partagé sur la situation du
quartier et renforcer
l'articulation des
interventions des
différents acteurs et des
dispositifs mis en place

**Comité mensuel
médiation urbaine et
sociale**

+13 000 logements
GC VILLE BAILLEURS
1 fois par mois,
Bilans semestriels et annuel

Résoudre les conflits ou les
troubles sur l'espace public
et/ou privé
(troubles de voisinage,
occupations abusives,
nuisances sonores et
incivilités...)

CVN : Conférence de la
vie nocturne

Centre-ville
VILLE d'ANGERS
Séance plénière 1 fois par an
C. technique 1 fois par trimestre

Veiller au bien vivre
ensemble, assurer la sécurité
de tous, la prévention de la
réduction des risques,
maintenir l'animation et
l'attractivité du centre-ville

Activités CLSPD 2019

- ✓ Suivi et financement de la **Prévention spécialisée** (300 000 €), 4 unités, pour jeunes de 12 à 21 ans en difficulté et en risques de marginalisation
- ✓ Partenariat avec **Conseil Départemental de l'Accès au Droit** : classes « Justices et droit » et festival du film judiciaire (2020)
- ✓ **Groupes de travail partenariaux territorialisés** (GTTP) ou **thématiques** (violences, fiche d'alerte, prévention des risques avec les maisons de quartier et les pôles territoriaux...)
- ✓ Dans le cadre de la **conférence de la vie nocturne** : nombreuses médiations avec gérants bars et d'établissements de nuit, prévention situationnelle

Médiation urbaine et sociale

13 000 logements couverts :

Activité globale en hausse, bonne identification de Médiation par les habitants.

Médiation de jour initiée par la Ville en concertation avec les habitants et les bailleurs.

Expérimentation de cette médiation de jour sur le quartier des Hauts de Saint Aubin et sur le quartier Savary.

Renforcement de la présence sur l'espace public via les **médiateurs socio-sportifs (10)** avec quatre postes supplémentaires créés en 2018/2019 ce qui correspond à cinq binômes sur les quartiers.